

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **Curil T**
- **Elring-code du produit:** 246.948/252.867
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Pâte à joints
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
ElringKlinger AG
Max-Eyth-Straße 2
D-72581 Dettingen/Erms
- **Service chargé des renseignements :**
2SEW Tel: ++49/(0)7123/724-253
E-Mail: sdb@elringklinger.de
- **Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: ++49/(0)7123/724-0 (8.00 - 16.00 CET)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
-  **F; Facilement inflammable**
- **R11:** Facilement inflammable.
- **R52/53-67:** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
-  **F Facilement inflammable**
- **Phrases R:**
 - 11 Facilement inflammable.
 - 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S:**
 - 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
 - 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 - 23 Ne pas respirer la vapeur.
 - 24 Éviter le contact avec la peau.
 - 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 - 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Contient: essence de térébenthine (mix.). Peut déclencher une réaction allergique.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011

Nom du produit Curil T

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Polyuréthane plastique dissoutu dans: éthanol/acétate d'éthyle/essence spéciale.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 02-2119752552-39-0000	éthanol F R11	10-25%
EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Carc. Cat. 2	10-25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 02-2119752482-38-0000	acétate d'éthyle Xi R36; F R11 R66-67	2,5-10%
CAS: 68410-23-1	Polyaminoamid Xi R38-41 R52/53	<2%
CAS: 8006-64-2 EINECS: 232-350-7	essence de térébenthine (mix.) Xn R20/21/22-65; Xi R36/38; Xi R43; N R51/53 R10	<0,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Amener les sujets à l'air frais
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver à l'eau et au savon.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Envoyer immédiatement chercher un médecin
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
- **Indications destinées au médecin :**
· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :
Isocyanates (vapeurs)
Acide cyanhydrique (HCN)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011

Nom du produit Curil T

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloignées les sources d'incendie
Veiller à une aération suffisante
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
Utiliser des appareils résistant aux solvants
- **Préventions des incendies et des explosions:**
N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-17-5 éthanol

VME Short-term value: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Long-term value: 1900 mg/m³, 1000 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME 1400 mg/m³, 400 ppm

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Ne pas fumer au travail.
Au travail, ne pas manger ni boire
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Un respirateur pouvait être nécessaire sous les circonstances suivantes:
Si la concentration de vapeur du produit dépasse les valeurs limites spécifiées dans la section 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011

Nom du produit Curil T

(suite de la page 3)

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

· **Protection des mains** : Gants résistant aux solvants· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**· **Aspect:**

Forme : pâteux

Couleur : vert

· **Odeur** : spécifique au produit· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 80-120°C

· **Point d'éclair** : -5°C· **Température d'inflammation** : 250°C· **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.· **Limites d'explosion** :

inférieure : 1,0 Vol %

supérieure : 15,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C**: 31 hPa (prEN 13016-1)· **Densité à 20°C**: 1,00 g/cm³· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : partiellement soluble

· **Viscosité** :

dynamique à 20°C: ca. 30000 mPas

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**· **Stabilité chimique**· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact des métaux alcalins

Réactions aux métaux alcalino - terreux

Réactions aux agents d'oxydation puissants

· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011

Nom du produit **Curil T**

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	3450 mg/kg (mus)
		7060 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4070 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/10h	37,68 mg/l (rat)
	LC50/4 h	20000 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- des yeux : Effet d'irritation.
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires :
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12 Informations écologiques

- Toxicité

- Toxicité aquatique :

64-17-5 éthanol

EC50/48h	9268 mg/l (dap)
LC 50	8150 mg/l (leuciscus idus)
LC50/96h	14200 mg/l (Pimephales promelas)

- Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Se débarrasser des déchets dans une usine d'insinération pour déchets exceptionnels

- Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011



Nom du produit **Curil T**

(suite de la page 5)

08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

14 Informations relatives au transport

- No ONU
- ADR, IMDG, IATA 1866
- Nom d'expédition des Nations unies
- ADR 1866 RÉSINE EN SOLUTION
- IMDG, IATA RESIN SOLUTION
- Classe(s) de danger pour le transport
- ADR
- 
- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3
- IMDG, IATA
- 
- Class 3 Flammable liquids.
- Label 3
- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA III
- Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler : 33
- No EMS : F-E,S-E
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :
- ADR
- Quantités limitées (LQ) LQ7
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels D/E

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Directives techniques air :

Classe	Part en %
III	10-25
NK	25-50

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.01.2012

Révision: 30.05.2011

Nom du produit Curil T

(suite de la page 6)

- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :** 2SEW

- **Contact :** Hr. Anhorn

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**